

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE du 8 octobre 2018 - 19h

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GENEVRIER, Maire.

Présents :

Roger GROSSIORD, Jean-Pierre GROSGURIN, Ian THOMPSON, adjoints
Franck DENIAUD Pierre ZIOSI Marie-Hélène GROSSIORD, Patrick LEVRIER

Excusés : Jeanine BLANC - Olivier JUREDIEU

Secrétaire de séance :

GROSSIORD Marie-Hélène

Monsieur le Maire explique les raisons de la convocation en séance extraordinaire.
Le Conseil Municipal délibère sur le caractère urgent et l'accepte à l'unanimité.

Détermination commune principale du projet « commune nouvelle –

Mijoux Lélex Chézery-Froens –

Monsieur le Maire informe l'assemblée des derniers échanges avec les services de la sous-préfecture et avec Monsieur Rietzmann - Trésorerie de Gex.

Les renseignements administratifs donnés par la DGFIP imposent une fusion des budgets avant le 20 décembre 2018, ce qui semble aujourd'hui irréalisable.

D'autre part, une coordination est nécessaire pour la désignation de la commune « chef-lieu » devant paraître dans la délibération, les communes n'ont pas encore trouvé d'accord sur ce second point ;

Mr le Maire demande donc que la délibération soit reportée lors d'un conseil municipal ultérieur puisqu'une réunion de travail entre les 3 communes doit avoir lieu le mardi 9 octobre :
accepté à l'unanimité par l'assemblée.

La séance est levée à 20 h